



RENAULT RETAIL GROUP

Réseau commercial

Intranet : www.intra.renault.fr/cgt-central/index

Courriel Intranet Renault : cgt.central@renault.com

Site Internet : cgt-renault.com Courriel : rfa@cgt-renault.com

Revendiquer , Résister , Gagner



22/02/2010

LA LUTTE POUR NOS SALAIRES ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL DOIT S'AMPLIFIER !

La dernière réunion des NAO du 11 février a laissé un goût amer dans le réseau. Vos directions locales se félicitent des « avancées » de cette année. Il est évident que si l'on compare à 0% en 2009, il est facile de parler d'avancées !

Les résultats, vous les connaissez déjà et dans certains établissements le feu n'est pas éteint. Beaucoup de salariés se disent prêts à continuer la mobilisation car ils considèrent que le compte n'y est pas. Lorsque la CGT défend vos revendications auprès de la direction, celle-ci nous oppose « l'extravagance » des sommes demandées avec des phrases comme : vous ne vous rendez pas compte ! On ne peut pas donner ce qu'on n'a pas !

Et bien justement parlons-en de ces sommes !

- Un treizième mois, cela représente 29 millions d'€ par an pour un chiffre d'affaires de 4 milliards 800 millions d'€ !

- 10% d'AGS, cela équivaut à 35 millions par an !

Prenons un autre exemple : en 2009, la RVS a représenté environ 5 millions d'€. Avec cette somme, les salaires des ouvriers et employés auraient augmenté d'environ 80 € par mois !

Si certains ont encore un doute, RENAULT va verser une prime exceptionnelle de 10.000€ (4% de la rémunération annuelle) à 3000 de ses cadres dirigeants (pour le réseau, a priori les directeurs de succursales ne seraient pas concernés. Seuls les principaux dirigeants de RRG toucheraient ce « bonus » de 10000 €.

☛ Et nous, nous devons nous contenter d'environ 10€ bruts de plus par mois ?

L'argent est là, il ne tient qu'à nous qu'il soit redistribué de façon plus juste ! Abandonner la lutte sur les salaires dès aujourd'hui et attendre début 2011 pour réclamer notre dû, c'est exactement ce qu'attend la direction. Prenons-la de court et nous parviendrons à la faire plier.

Que devons-nous penser de cette direction centrale qui refuse de verser la « prime exceptionnelle » de 500€ aux salariés de nos filiales RAP, ARKANE0 et SIRVA sous prétexte qu'ils ne font pas partie de l'UES RRG. Carlos GHOSN a dit en Conseil d'Administration que tous les salariés du groupe en France toucheront cette prime. Donc acte ! 35000€, Voilà ce que représente cette prime pour les salariés de nos trois filiales. C'est scandaleux et dégueulasse.

Après avoir saigné le personnel depuis des années avec une politique salariale injuste, inéquitable, à la tête du client, absurde et destructrice, la direction centrale maintient sa stratégie de réduction des coûts en cherchant à faire des économies sur l'emploi. Les départs ne sont pas remplacés et les jeunes peu qualifiés (CAP/BEP) ne sont pas embauchés !

Cette année la nouveauté est d'économiser sur les intérimaires en tentant d'imposer partout les périodes hautes et basses dans les ateliers.

Un peu partout, les représentants du personnel sont convoqués en CHSCT et CE pour des passages en périodes de travail hautes ou bien pour la présentation des calendriers de périodes hautes et basses. Dans certains établissements, le code du travail et même l'accord 35 heures mis en place grâce aux organisations syndicales complices, ne sont pas respectés. Certaines directions appliquent les ordres sans lire les textes : délais de prévenance trop court et refus de convoquer le CHSCT alors que c'est la loi. Que les salariés se rassurent ! Là où la CGT est présente, certaines directions vont très vite recevoir des courriers des inspections du travail.

Il faut d'entrée casser le mythe des heures supplémentaires car sachez bien que l'accord 35 heures ne prévoit pas de majoration du salaire et que les directions vous « fliquent » avec les fiches de suivi des heures. Ce qui leur évitera que vous dépassiez les 1607 heures en fin d'année et donc de vous payer en heures sup. !

La CGT n'a pas signé cet accord car nous l'avons considéré comme une régression sociale. Il permet à la direction d'ajuster votre temps de travail en fonction de ses besoins et surtout de ses propres objectifs. C'est le travail à la tâche qui oblige le compagnon à adapter sa vie privée au chargement de l'atelier. Et peu importe s'il doit aller chercher les gosses à l'école ou bien qu'il prenne des congés en famille. L'atelier est plein vous bosserez plus longtemps et vous n'aurez qu'à payer des nounous et attendre le bon vouloir de votre chef pour profiter de votre famille.

Voilà l'enjeu véritable de cet accord. Rendre le salarié dépendant et disponible à tout moment en fonction des besoins de l'employeur !

C'est pourquoi, la Cgt appellera les salariés à se mobiliser très rapidement pour s'opposer par tous les moyens à cette organisation du travail. Il ne s'agit pas de discuter les détails de cette véritable « bombe à retardement » car nous partons du principe que l'organisation du travail autour des 35 heures doit se construire avec les salariés en fonction de leurs contraintes de vie. Par contre, cette déclaration de guerre que la direction lance aux compagnons est l'occasion de bien relire cet accord pour en mesurer toute la nuisance. Vos syndicats CGT le tiennent à votre disposition dans leurs locaux.

C'est pourquoi, la CGT du réseau commercial appelle tous les salariés du réseau à ne pas baisser les bras et à continuer la lutte sur les salaires et les conditions de travail.

Dans notre branche professionnelle, des combats sont menés depuis plusieurs mois sur la question des salaires avec des victoires éclatantes comme MERCEDES en Ile de France qui, au bout de 2 jours de grève, les salariés de 5 sites ont obtenu 70 € de plus par mois ! Nous ne devons pas cesser aussi vite le combat et nous pouvons faire d'une pierre deux coups, en frappant vite et fort pour exiger deux choses :

- La reprise des négociations salariales le plus rapidement possible sur la base de nos revendications (AGS et treizième mois)
- L'arrêt immédiat de la mise en place des périodes hautes et basses dans l'ensemble du réseau.

Tous les moyens d'actions sont des coups portés aux directions locales qui sous la pression (grèves, débrayages, pétitions, prises de paroles et bien d'autres formes à imaginer avec les syndiqués), obligeront la direction centrale à vous écouter.

Le 4 mars prochain une journée nationale d'action est prévue dans toute la branche ; profitons de cette date pour faire entendre la voix des salariés du réseau.